

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE****Séance du 12 octobre 2016**

Le 12 octobre 2016 à 18h15, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Patrick ARNOUX ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Alain BOUTBOUL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Magali GIOVANNANGELI ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; David MASCARELLI ; Yves MESNARD ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Léo MOURNAUD ; Patrick PIN ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Christiane PETETIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ;

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY
Madeleine VAICBOURDT représentée par Serge PEROTTINO
Jocelyne MARCON représentée par Rémi MARCENGO
Patrick BIAVA représenté par David MASCARELLI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Hélène TRIC représentée par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
Hélène LUNETTA représentée par Magali GIOVANNANGELI
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI
Robert MIECHAMP représenté par Raymond ROCCHIA
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
Danielle MENET représentée par Jeannine LEVASSEUR
Geneviève MORFIN représentée par Léo MOURNAUD
France LEROY représentée par Bernard DESTROST
Dominique HONETZY représentée par Muriel HENRY
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Véronique MIQUELLY
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Giovanni SCHIPANI
Julie GABRIEL représentée par Laurent COLOMBANI
Joëlle MELIN représentée par Alain GREGOIRE

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

Joëlle MELIN

CT4/121016/11**Sur le rapport de Albert SALE****Budget Etat Spécial de Territoire – Décision Modificative N°1 de 2016**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-CT4-121016-11- DE Date de télétransmission : 10/11/2016 Date de réception préfecture : 10/11/2016
--

La Décision Modificative N°1 de 2016 de l'Etat Spécial de Territoire (CT4) du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est équilibrée en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Fonctionnement	- 243 000,00 €
Investissement	1 065 000,00 €

La dotation de gestion du Territoire de l'exercice 2016 est donc modifiée de la manière suivante :

	Budget primitif 2016	Décision modificative 2016	Dotation 2016
Dotation fonctionnement	18 036 500,00 €	- 239 000,00 €	17 797 500,00 €
Dotation d'investissement	22 004 718,21 €	1 065 000,00 €	23 069 718,21 €

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Budget Primitif 2016 adopté le 28 avril 2016 ;
- La saisine du Président de la Métropole pour la détermination du montant de la dotation de gestion du territoire, qui comprend une dotation de fonctionnement et une dotation d'investissement, en date du 26 septembre 2016 ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 30 septembre 2016 ;
- Le projet de décision modificative N°1 de 2016 de l'Etat Spécial de Territoire.

Considérant

- Que l'Etat Spécial de Territoire, prévu à l'article L. 5218-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses ;
- Que l'Etat Spécial de Territoire est voté par chapitre.

Où il le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-CT4-121016-11-
DE
Date de télétransmission : 10/11/2016
Date de réception préfecture : 10/11/2016

Article 1 :

De donner un avis favorable à la décision modificative N°1 de 2016 de l'Etat Spécial de Territoire (CT4) du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, arrêtée au montant suivant, équilibrée par section :

Fonctionnement	- 243 000,00 €
Investissement	1 065 000,00 €

Article 2 :

D'approuver la modification des montants de la dotation de gestion du Territoire comme suit :

Dotation de fonctionnement	17 797 500,00 €
Dotation d'investissement	23 069 718,21 €

Avis favorable

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-CT4-121016-11-
DE
Date de télétransmission : 10/11/2016
Date de réception préfecture : 10/11/2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-CT4-121016-11-
DE
Date de télétransmission : 10/11/2016
Date de réception préfecture : 10/11/2016